

Règlements du concours

Propulse ta voix !

Règlements sous aucunes autres conditions

1. Pour vous inscrire, vous devez avoir entre 10 et 80 ans au 31 octobre 2021.
2. Présenter ses chansons dans la langue de son choix.
3. Être disponible à vous connecter sur Zoom au moment où on publiera votre prestation préenregistrée le jour de votre audition à l'aveugle et aux autres étapes du concours s'il y a lieu. Vous recevrez ainsi les commentaires des coachs en direct.
4. À chacune des étapes franchies (Des auditions à l'aveugle jusqu'à la finale), vous devez interpréter une chanson différente, c'est-à-dire 4 chansons.
5. Quelques jours avant les auditions à l'aveugle, on procédera sur Zoom à la pige pour l'ordre de passage des candidats devant les coachs (ordre de passage de 1 à 80). La date et l'heure seront déterminées selon le numéro que vous aurez obtenu à la pige.
 - Si vous avez obtenu un numéro entre 1 et 20, vous passerez votre audition à l'aveugle devant les 4 coachs Samedi le 13 novembre en après-midi entre 13h30 et 17h00. Si vous avez obtenu un numéro entre 21 et 40, votre audition à l'aveugle sera Samedi le 13 novembre en soirée entre 19h30 et 23h00.
 - Si vous avez obtenu un numéro entre 41 et 60, vous passerez votre audition à l'aveugle devant les 4 coachs Dimanche le 14 novembre en après-midi entre 13h30 et 17h00. Si vous avez obtenu un numéro entre 61 et 80, votre audition à l'aveugle sera Dimanche le 14 novembre en soirée entre 19h30 et 23h00.
6. **TRÈS IMPORTANT DE SAVOIR AVANT DE S'INSCRIRE** : Cette année, il n'y a **aucun frais d'inscription**. Vous devrez par contre vendre des connexions internet (billets virtuels) afin que les membres de votre famille et/ou amis puissent vous suivre dans cette belle aventure. (Voir les informations dans Détails du concours dans la section Édition sur le web)

NE PAS VOUS INSCRIRE SI VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE RESPECTER CETTE CLAUSE!

7. Si vous faites votre inscription avant le 20 octobre, vous aurez 7 jours pour nous envoyer le transfert par Virement Interac des 5 connexions des membres de votre famille et/ou amis ainsi que le lien de leur compte Facebook afin qu'ils puissent vous suivre dans cette aventure extraordinaire.
8. Si vous faites votre inscription après le 20 octobre, vous aurez 2 jours pour nous envoyer le transfert par Virement Interac des 5 connexions des membres de votre famille et/ou amis ainsi que le lien de leur compte Facebook afin qu'ils puissent vous suivre dans cette aventure extraordinaire.

Première étape : Inscription au www.canalartistes.com

Deuxième étape : Matériel à soumettre pour que votre inscription soit valide :

1. La fiche d'inscription dûment remplie sur le portail de canalartistes.com
2. Le paiement (non remboursable) des 5 connexions internet que vous aurez vendus à vos proches afin qu'ils puissent vous suivre dans cette belle aventure.
3. Le lien du compte Facebook de chacun de vos proches qui auront acheté une connexion afin qu'on puisse les ajouter dans le Group privé Facebook de l'événement.
4. Votre prestation vidéo par courriel à info@canalartistes.com qui servira pour votre audition à l'aveugle.

Matériel à soumettre (Audition à l'aveugle, Quart de finale, demi-finale et grande finale)

Les candidats qui auront été sélectionnés par un des « 4 coachs » auront à envoyer par courriel à info@canalartistes.com la prestation vidéo à chacune des étapes qu'ils franchiront.

Très important : Lors de toute les étapes du concours, y compris les auditions à l'aveugle, l'organisation et les 4 coachs demandent une captation vidéo en direct afin de recréer la magie d'un spectacle sur scène. Toutes performances contenant du lipsync ou de la correction vocale (auto-tune) pourraient être considéré comme de la triche. Il sera à la discrétion du coach de décider si ce participant poursuit l'aventure ou non. En conclusion, nous voulons entendre votre voix au naturel.

Termes et conditions

1. Accepter que votre photo ou vidéos soient publiés dans les médias et sur les médias sociaux pour fin de promotion ou articles promotionnels faisant référence au concours « Propulse ta voix ! »
2. Accepter les bourses remisent aux 3 premières positions de « Propulse ta voix »
3. Accepter le point # 6 dans la section Règlements sous aucunes autres conditions

Aucun accusé de réception ne sera envoyé.

Le terme masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.